

Réunion du Conseil Municipal du 22 mai 2012 à 20 heures 30

Date de convocation : 16 mai 2012

Absent : Nicolas PASCAL

Secrétaire : Monique DELFAU

ORDRE DU JOUR

- Renouvellement ligne de trésorerie
 - Emprunt pour les travaux d'aménagement de la voie communale de Richardès
 - Délégation de fonction au maire
 - Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie et Territoires » : adhésion
 - Perspective d'embauche à temps partiel
 - Affaires diverses
 - Mise en place de la signalisation
 - Mise en place de la croix des pièces grandes
 - Centenaire de Mme CHARDENOUX
 - Projet méthanisation
- Approbation du compte rendu de la séance précédente.

Les élus valident le compte rendu de la réunion du 10 avril 2012

➤ Renouvellement ligne de trésorerie

Comme chaque année afin de palier à un manque de trésorerie ponctuel, la commune sollicite une ligne de trésorerie.

Monsieur le Maire fait savoir qu'en prévision des travaux prévus pour 2012, le renouvellement de la ligne de crédit paraît indispensable.

Il donne lecture des différentes propositions faites par les établissements bancaires.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal :

- *de l'autoriser à renouveler la ligne de trésorerie à hauteur de 60 000 €*
- *de choisir l'établissement bancaire auprès duquel sera ouverte la ligne de trésorerie*
- *de l'autoriser à signer le contrat avec l'établissement bancaire retenu*

Le Conseil Municipal après délibération :

- *Décide de renouveler la ligne de trésorerie à hauteur de 60 000 €*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant avec la Caisse d'Épargne qui propose le taux le plus avantageux.*

(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Emprunt pour les travaux d'aménagement de la voie communale de Richardès**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'aménagement de la voie communale de Richardès, un emprunt de 70 000 € est prévu au budget. Il fait savoir que depuis le vote du budget une subvention DETR de 26 421 € a été attribuée pour ces travaux et propose donc de réaliser un emprunt à hauteur de 50 000 €.

Il donne lecture des différentes propositions des établissements bancaires.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- de choisir l'établissement bancaire auprès duquel sera réalisé l'emprunt
- de l'autoriser à signer le contrat de prêt

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide de retenir l'offre de la Caisse d'Épargne qui propose les taux les plus avantageux.
- Contracte un emprunt de 70 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

<i>Caractéristiques</i>	<i>Taux fixe</i>
<i>Montant</i>	<i>50 000 €</i>
<i>Périodicité</i>	<i>Annuelle</i>
<i>Durée</i>	<i>7 ans</i>
<i>Taux</i>	<i>3.77 %</i>
<i>Type d'échéance</i>	<i>Amortissement constant du capital</i>

(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Délégation de fonction au maire**

Monsieur le Maire fait savoir que la DDFIP du Cantal vient d'attirer l'attention de Mme Virginie Dumont Darmon, comptable, sur la réglementation relative à la mise en paiement des dépenses des collectivités locales :

- d'une part, l'article 1^{er} du Code des marchés publics, qui indique que tout achat effectué par une collectivité territoriale est un marché public dès le premier euro
- d'autre part, l'article L2122-21 du CGCT, qui dispose que seule l'assemblée délibérante est compétente en matière de passation des marchés.

En conséquence, l'application combinée de ces deux articles impose au maire de produire une délibération pour chaque facture mise en paiement quelque soit son montant que cela soit en fonctionnement ou en investissement.

Aussi dans un souci de simplification Mme Virginie Dumont-Darmon propose que le Conseil Municipal délègue au Maire la compétence relative à la passation des marchés.

Monsieur le Maire demande au Conseil de lui déléguer la compétence correspondante.

Après lecture et examen de l'article L.2122-22 du CGCT, le Conseil Municipal décide de déléguer au Maire pour la durée du mandat la compétence suivante :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de ceux-ci.

(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie et Territoires » : adhésion**

Dans le cadre de son Plan d'Action Départemental 2012-2014, le Conseil Général du Cantal a décidé de réaffirmer ses engagements en matière de solidarité, de proximité et de services en direction des autres collectivités du Cantal.

A ce titre, il se propose de mettre en place une mission d'ingénierie publique, intégrant sa mission actuelle d'assistance aux collectivités, qui répond à la demande des communes en particulier mais aussi des EPCI depuis la décision de l'État de mettre fin à ses prestations d'ingénierie publique concurrentielle.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de statuts de l'Agence Technique Départementale du Cantal et sollicite l'avis du Conseil pour l'adhésion à cette dernière.

Après en avoir délibéré le conseil municipal

- ***approuve le projet de statuts de l'Agence Départementale.***
- ***décide d'adhérer à l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie et Territoires » et s'engage à verser la contribution annuelle correspondante.***
- ***désigne Monsieur Robert BOUDON, Maire, pour représenter la commune au sein des instances décisionnelles de l'Agence Départementale.***

(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Perspective d'embauche à temps partiel**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité qu'il y aurait d'embaucher un agent à temps partiel afin d'assurer l'entretien des espaces verts, des réseaux d'eau etc.....

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette éventuelle embauche.

Le Conseil Municipal après délibération reconnaît la nécessité d'embaucher quelqu'un et propose la création d'un emploi saisonnier.

➤ **Affaires diverses**

- **Mise en place de la signalisation**

Les panneaux et plaques de signalisation étant arrivés, le conseil décide de les faire poser soit par la Communauté de Communes soit par un artisan et d'en avvertir au préalable les habitants.

- **Mise en place de la croix des pièces grandes**

La croix des pièces grandes étant restaurée, le Conseil décide de la faire poser avant la cérémonie des 100 ans de Madame CHARDENOUX.

- **Centenaire de Mme CHARDENOUX**

Monsieur le Maire fait savoir que Mme CHARDENOUX fête ses 100 ans début juin et qu'il serait bien de prévoir une cérémonie.

Le Conseil décide d'organiser une cérémonie avec vin d'honneur et de lui offrir une fleur et un cadeau.

- Projet méthanisation

Monsieur le Maire fait savoir qu'il y aurait lieu de décider de la suite à donner au projet. Le Conseil à la majorité de ses membres décide de poursuivre et de déposer un appel à projet.

- Collecte des plastiques agricoles

Il est décidé de réaliser comme les années précédentes une collecte des plastiques agricoles, et d'en informer chaque agriculteur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Le Maire,
Robert BOUDON,

Jean-Pierre VAISSADE

Christian LAURAIRE

Monique LOUVRIER

Monique DELFAU

Philippe RAYNAL

Lucien VAISSADE

Michel BOUDON

André BRUNEL